

RAPPORTEUR : Madame Corine FARINEAU

**OBJET : Skatepark de la Manu – Création d'un skatepark architecturé polyvalent
Demande de subventions
Formation d'un groupement de commandes avec la CAPC**

Dans le cadre de sa politique sportive et du développement de nouvelles pratiques sportives en milieu urbain, la commune de Châtellerault souhaite aménager un skatepark architecturé polyvalent d'environ 1 400 m² sur le site de l'ancienne Manufacture d'armement « La Manu », en rive Ouest de la Vienne, en partie sud du pont Camille de Hogues.

Constitué d'éléments modulaires vieillissants, l'équipement actuel ne garantit plus les conditions de sécurité requises aux pratiquants de « glisse urbaine ». Par ailleurs, la surface du skatepark de « La Manu », estimée à 300 m², est désormais insuffisante pour répondre à la demande grandissante observée autour des pratiques sportives de glisse urbaine.

Il est donc prévu une rénovation d'envergure avec création d'un équipement moderne en structure béton, sur une surface considérablement étendue.

La création du nouveau skatepark entre dans un contexte d'opération plus global, menée par la CAPC, de réaménagement du site de « La Manu », quartier historique de la ville, et constituera avec la Forge (équipement polyvalent livré en février 2014) un espace "glisse" pour les jeunes.

L'équipement proposera une identité propre tout en ayant une cohérence fonctionnelle et esthétique dans l'aménagement global du site de « La Manu ».

La Commission d'Appel d'Offres du 27 août 2015 a attribué au cabinet FEST Architecture – CONSTRUCTO Skatepark, spécialisé dans le domaine, le marché de maîtrise d'oeuvre pour la création d'un skatepark architecturé polyvalent pour un montant de 25 800,00 € HT (30 960,00 € TTC).

Le coût global des travaux est estimé à 333 333,33 € HT (400 000,00 € TTC) pour la partie financée par la commune de Châtellerault (création d'un skatepark architecturé polyvalent).

Le calendrier prévisionnel prévoit :

- une phase études de septembre à décembre 2015.*
- une publicité du marché de travaux fin décembre 2015.*
- une notification du marché de travaux en février 2016.*
- une réalisation des travaux de février 2016 à fin juin 2016.*

Concernant la partie financée par la commune, il est décidé de procéder à une demande de subventions sollicitées auprès des financeurs institutionnels (Région, Conseil départemental et Centre National pour le Développement du Sport) selon la répartition figurant dans le tableau ci-après :

COMMUNE DE CHATELLERAULT**Délibération du conseil municipal**

du 15 décembre 2015

n° 44

page 2/3

Dépenses		Recettes	
Travaux de création d'un skatepark architecturé polyvalent	333 333 €	Région via le CRDD (40 %)	133 332 €
		Département de la Vienne (20 %)	66 667 €
		CNDS (20 %)	66 667 €
		Autofinancement (20 %)	66 667 €
TOTAL (en € HT)	333 333 €	TOTAL	333 333 €
TOTAL (en € TTC)	400 000 €		

Par ailleurs, la CAPC souhaite s'associer avec la commune de Châtellerault dans le cadre d'un groupement de commandes pour ce qui concerne les espaces élargis situés en prolongement direct du skatepark. Le groupement de commandes permettra d'organiser l'ensemble des travaux lors d'une même phase et par la (les) même(s) entreprises. Un schéma de principe et une convention relative à la formation du groupement de commandes sont annexées à cette délibération.

* * * * *

VU l'article 28 du code des marchés publics relatifs à la procédure adaptée,

VU l'article 8 du code des marchés publics relatif à la constitution du groupement de commandes,

VU l'article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la signature par le Maire des marchés sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

CONSIDERANT la nécessité de créer un skatepark architecturé polyvalent répondant aux normes de sécurité et à la demande des pratiquants de bénéficier d'un équipement plus moderne et plus étendu,

CONSIDERANT l'opportunité de se regrouper avec la CAPC pour coordonner au mieux les travaux du skatepark et de ses abords et obtenir des tarifs plus intéressants,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

- de solliciter auprès des partenaires institutionnels les montants de subventions détaillés dans le tableau de budget prévisionnel,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,
- de créer un groupement de commandes composé de la commune de Châtellerault et de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes ci-annexée,
- d'approuver la désignation de la commune de Châtellerault comme coordonnateur du groupement de commandes ;
- de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au sein de la CAO du groupement :
 - Titulaire : Jean-Michel MEUNIER
 - Suppléant : Jacques MELQUIOND

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le Maire

Transmis à la sous préfecture, le 24/12/2015

Publié au siège de la mairie, le 21/12/2015

n° 7623

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER